

Le fédéral s'accorde sur 1800 euros de prime "outplacement"

■ Dans le cadre du conclave, Charles Michel a fait valider trois mesures de son "jobs deal".

Les idées fusent au fédéral. Normal, le gouvernement Michel est en plein conclave budgétaire. Il doit, pour rappel, trouver 2,6 milliards. Toutefois, la majorité fédérale planche également sur une nouvelle série de mesures structurelles destinées à approfondir la relance de l'économie. De nombreux jobs ont été créés depuis 2014, mais beaucoup d'offres d'emploi restent lettre morte.

Au total, 140 000 postes disponibles ne sont pas pourvus actuellement (singulièrement, en Flandre). Il est donc impératif de stimuler le marché de l'emploi.

Le "jobs deal" de Michel

Dans ce but, Charles Michel concocte un "jobs deal" qui vise à répondre aux pénuries sur le marché de l'emploi.

Le Premier ministre avait soumis son projet aux partenaires sociaux. Mais il a également proposé un compromis à ses alliés au sein du gouvernement dans le cadre des négociations budgétaires. Et, à ce stade, il y a un consensus politique sur trois points parmi l'arsenal de vingt mesures figurant dans le projet. Les voici.

1 Les primes à la formation immunisées fiscalement

Une immunisation fiscale serait appli-

quée à 100 % par le niveau de pouvoir fédéral pour les primes régionales reçues par les demandeurs d'emplois afin de suivre une formation dans un métier en pénurie. Condition: qu'ils réussissent cette formation et obtiennent ensuite un job dans un métier en pénurie.

2 Des primes "outplacement" en cas de force majeure

Cette prime concerne celui qui perd son emploi pour cause de force majeure mais reste apte pour le marché du travail – exemple: un employé dans une boulangerie qui devient allergique à la farine. Une prime de 1 800 euros sera débloquée par le fédéral pour lui permettre de bénéficier des services d'une cellule d'outplacement (reclassement professionnel). Les modalités de versement de la prime restent à trancher au sein du gouvernement fédéral.

3 Dégressivité des allocations gelée

La dégressivité des allocations de chômage est bien à l'examen actuellement. Mais il faut apporter une nuance de taille aux informations sorties dans la presse flamande mercredi: le plan du gouvernement fédéral prévoit le gel de cette dégressivité pour les chômeurs qui suivent une formation qualifiante ou un stage pour les métiers en pénurie. Cela se ferait en concertation avec les Régions dont les organismes publics (Forem, Actiris, VDAB) définissent régulièrement la liste des métiers en pénurie.

Frédéric Chardon